Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 035-213503477-20251217-DELIB2025081-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 décembre 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 11 décembre 2025 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction : 23** **Présents : 19**

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1ère Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3ème Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5ème Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6ème Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda, M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : M. TRUFFAULT Gérard ; M. PIPARD Vincent : pouvoir donné à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi : pouvoir donné à M. Bruno DELVA ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 081
OBJET : LOTISSEMENT DES EGLANTINES TRANCHE 1– RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS

Le Maire expose :

La société ACANTHE a réalisé la viabilisation, puis la commercialisation de l'ensemble des parcelles de la tranche 1 du lotissement des Eglantines. Elle propose aujourd'hui à la commune de lui rétrocéder les espaces publics soit les parcelles soit les parcelles AH 970 (366 m²) - AH 1007 (162 m²) - AH 1010 (255 m²) - AH 1012 (5494 m²) - AH 1029 (59 m²).
La commune ayant suivi l'intégralité des travaux, le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette rétrocession.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- **ACCEPTE** la rétrocession de l'ensemble des espaces communs du lotissement soit les parcelles AH 970 (366 m²) - AH 1007 (162 m²) - AH 1010 (255 m²) - AH 1012 (5494 m²) - AH 1029 (59 m²)
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de rétrocession dont la rédaction est confiée à l'Etude des Remparts sise à Vitré,
- **DIT** que les frais seront à la charge du cédant.
- **AUTORISE** le Maire à verser ces parcelles au domaine public communal, dès que la propriété en aura été acquise
- **DONNE** tout pouvoir au maire pour mettre en œuvre cette délibération

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA

Place Jean Poirier - 35450 VAL D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr